



**Proposition d'approbation des projets de
contrats d'objectifs à conclure avec 9
centres socio-culturels du département
- territoires NORD, SUD et EMS**

Rapport n° CP/2017/522

Service gestionnaire :

J520 - Service de la jeunesse

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a affirmé sa politique jeunesse à travers l'Engagement Départemental pour la jeunesse dont les principaux fondements ont été adoptés par l'Assemblée plénière en décembre 2007. Par ailleurs, il a confirmé son ambition pour construire l'avenir des jeunes Bas-Rhinois avec l'adoption du Plan actions éducatives et collèges le 20 mars 2017.

Pour mener à bien ces objectifs, le Département accompagne des associations d'éducation populaire, notamment les centres socioculturels pour leurs actions conduites en faveur de la réussite éducative, de l'ouverture culturelle, de l'autonomie et de l'engagement des jeunes.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver les termes des contrats d'objectifs de 9 centres socioculturels, arrivés à échéance.

Par délibération n° CD/2016/142 du 8 décembre 2016, le Conseil Départemental a approuvé les modalités de soutien aux associations développant des actions socioéducatives et le principe du renouvellement des contrats d'objectifs pluriannuels conclus avec les centres socioculturels agréés par la CAF et développant des actions en faveur de la jeunesse.

Le 15 mai 2017, la Commission Permanente du Conseil Départemental a décidé d'attribuer des subventions à 28 structures du département (n° CP/2017/182).

La mise en place des contrats d'objectifs avec les Centres socioculturels (CSC) du Bas-Rhin et les structures socio-éducatives à portée intercommunale a été initiée en 2013. Ces contractualisations étant arrivées à échéance, il est proposé de procéder à leur renouvellement. Afin de favoriser une démarche cohérente et complémentaire, il est proposé de faire coïncider la durée des contrats d'objectifs et leurs échéances avec celle des contrats de projets CAF, ossature principale de l'action des CSC.

1. Proposition de contrats d'objectifs orientés sur des actions en direction de la jeunesse

Les objectifs du Département en faveur de la jeunesse, réaffirmés à travers le plan actions éducatives et collège se déclinent ainsi :

1. Faciliter la formation, l'éducation et la réussite éducative des jeunes
2. Favoriser l'insertion, l'intégration et l'autonomie des jeunes

3. Développer les connaissances et favoriser l'ouverture sociale et culturelle
4. Soutenir l'engagement et la participation et la citoyenneté des jeunes

Conformément à la décision CD/2016/142 du 8 décembre 2016, ces objectifs seront inscrits dans les projets de contrats pluriannuels.

2. Proposition de nouvelles procédures d'élaboration des contrats d'objectifs

Le Département affirme sa volonté de poursuivre le partenariat avec les structures de proximité notamment parce qu'elles agissent en direction de la jeunesse, compétence partagée entre les collectivités.

Un planning de renouvellement des contrats d'objectifs a été établi tenant compte des dates respectives de fin des contractualisations entre le Département et chacune des structures concernées et des dates de renouvellement. Afin de favoriser l'inclusion de la jeunesse dans l'élaboration du projet global de chaque CSC et de faciliter le travail partenarial entre les financeurs, les échéances des contrats de projet avec la CAF sont également pris en compte dans les durées de chaque contrat. Ces échanges partenariaux sont indispensables et sont gage de cohérence et de pertinence dans le déploiement des actions soutenues et attendues par le Département.

3. Proposition de programmes d'actions proposés par les structures

A. Le centre d'Animation Social et Familial de Bischwiller

Le Centre d'Animation Social et Familial de Bischwiller est agréé par la CAF. Il dispose de deux agréments. L'un pour les actions menées dans les locaux du centre et l'autre pour les actions menées dans la zone QPV (quartier « Liberté »).

Pour la période 2014-2018, correspondant à l'agrément accordé par la CAF, les orientations du projet social du centre socioculturel visent à favoriser l'accueil et les rencontres au sein du CASF (orientation n°1), ainsi que la dynamique participative comme principe fondateur de la structure (orientation n°2).

Les orientations spécifiques à destination des jeunes et partagées avec le Département se déclinent ainsi :

- Développer l'engagement et la participation des jeunes en les fidélisant autour de projets et d'activités régulières leur permettant une participation active.
- Créer un lieu et mettre en place les conditions qui favorisent l'entraide, la solidarité et la coopération entre tous les publics
- Favoriser la mixité sociale, la mixité entre filles et garçons en développant des actions sportives et culturelles

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver le contrat d'objectifs entre le Centre Socioculturel Arthur Rimbaud et le Département pour la période 2017/2019.

La commission territoriale du territoire Nord du 2 octobre a émis un avis favorable au renouvellement de contrat d'objectifs et au plan d'action afférent.

B. Le centre socioculturel Arthur Rimbaud d'Obernai

Le centre socioculturel Arthur Rimbaud d'Obernai contribue à l'animation du territoire en développant les activités socioculturelles qui favorisent le bien-être des familles, le renforcement des mixités entre tous les habitants d'Obernai.

Le centre socioculturel Arthur Rimbaud dispose d'un agrément délivré par la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et a pour mission d'être un équipement de quartier à vocation sociale globale, à vocation familiale et pluri-générationnelle, un lieu d'animation

de la vie sociale qui permet également la mise en place d'interventions sociales concertées et novatrices.

Le centre socioculturel Arthur Rimbaud est affilié à la fédération des Centre Socioculturels du Bas-Rhin et participe activement à ses travaux. Par ailleurs, le centre socioculturel Arthur Rimbaud anime le réseau d'aide à la parentalité en partenariat avec les acteurs locaux dans le cadre du Schéma départemental d'accompagnement à la parentalité.

Pour la mise en œuvre de son projet jeunesse, le CSC a priorisé deux engagements qui sont partagés avec le Département :

- Développer une dynamique d'engagement citoyen en confortant l'animation jeunes intercommunale et en favorisant l'engagement local des jeunes
- Accompagner les jeunes dans leur développement personnel et social par un suivi scolaire mis en œuvre notamment dans le cadre du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), et à travers des actions d'accompagnement de découverte des métiers, de rencontres avec des professionnels, favorisant l'insertion sociale et professionnelles des jeunes.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver le contrat d'objectifs entre le centre socioculturel Arthur Rimbaud et le Département pour la période 2017/2019.

C. Le réseau d'Animation intercommunal (RAI) de Marckolsheim

Le RAI de Marckolsheim, association d'éducation populaire, a pour vocation la mise en œuvre d'une politique d'animation socioculturelle sur le territoire de la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim en direction de la jeunesse. Il est présent dans 16 communes (sur les 18 que compte le territoire) pour favoriser le travail de proximité avec les jeunes et est doté de 2 locaux qui fonctionnent en autonomie gérés par des animateurs et des bénévoles.

Au regard des engagements de l'association RAI et des orientations départementales en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des collèges, le Département soutient le Réseau Animation Intercommunal autour des orientations suivantes :

- Développer l'offre socioculturelle en direction des jeunes du territoire
- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation des jeunes
- Développer et promouvoir des actions de prévention et de citoyenneté

Le RAI de Marckolsheim est partenaire des journées citoyennes lancées par le Conseil Départemental. Il participe activement, aux côtés du collègue Jean-Jacques Waltz de Marckolsheim, à l'organisation de ces journées et leur mise en œuvre prévue en mai 2018.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver le contrat d'objectifs entre le réseau d'animation intercommunal de Marckolsheim et le Département pour la période 2017/2019.

La commission territoriale du territoire Sud du 6 novembre, a émis un avis favorable au renouvellement de ces deux contrats d'objectifs et aux plans d'actions afférents.

D. Le Centre Socioculturel de Cronenbourg à Strasbourg

Le CSC de Cronenbourg dispose de deux agréments centre social de la CAF. L'un pour la mise en œuvre globale de son action et l'autre pour les actions menées dans le Quartier Prioritaire de la Ville (QPV), dans les locaux de « l'Aquarium », plate-forme d'accueil de 1.000 m² comprenant une cafétéria, une scène, une salle polyvalente, un cybercentre, et une salle de musculation. Ces locaux sont essentiellement dédiés à l'action en direction de la jeunesse.

Au regard du projet social du centre et des orientations départementales en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des collèges, le Département soutient le Centre social et culturel Victor Schœlcher autour des orientations suivantes :

- Développer l'aquarium comme un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des jeunes.
- Lutter contre l'isolement des jeunes les plus en difficultés.
- Proposer une offre d'animation qui favorise la citoyenneté et l'autonomie.
- Favoriser la mixité filles/garçons et la mixité intergénérationnelle.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver le contrat d'objectifs entre le Socioculturel de Cronembourg et le Département pour la période 2017/2018.

E. Le Centre Socioculturel du Neuhof à Strasbourg

Le CSC du Neuhof développe son projet autour des espaces Klebsau, Auriol et Ziegelwasser. Il gère également une ludothèque, une école de musique et propose de l'animation de rue vers l'ensemble des habitants. Il dispose de deux agréments centre social de la CAF. L'un pour la mise en œuvre globale de son action et l'autre pour les actions menées dans la zone QPV autour du Ziegelwasser.

Le centre porte des projets de jeunes à court ou long terme, avec un mot d'ordre « sortir du quartier ». En 2016, le challenge Citoyen, concours ayant pour objectif d'éveiller les consciences concernant le vote aux élections présidentielles, a eu un écho national.

Au regard du projet social du centre et des orientations départementales en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des collèges, le Département soutient le Centre social et culturel du Neuhof autour des orientations suivantes :

- Favoriser l'insertion professionnelle
- Développer l'Engagement citoyen et l'ouverture à l'autre
- Encourager la valorisation de la santé

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver le contrat d'objectifs entre le Socioculturel du Neuhof et le Département pour la période 2017/2018.

F. Le Centre d'Animations Sociales « Fédi'Centre », Vendenheim

Le CAS est un service municipal depuis juillet 2010, Il comporte une association des usagers créée en septembre 2015 à l'occasion de l'élaboration du nouveau contrat de projet.

Son activité est répartie en deux pôles : un secteur vie sociale et famille et un secteur jeunesse. Le centre propose essentiellement des activités socioéducatives cadrées aux collégiens et aux lycéens. Un poste de service civique est consacré à la mobilisation et l'engagement de nouveaux jeunes.

Au regard du projet social du centre et des orientations départementales en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des collèges, le Département soutient le Fédi'Centre autour des orientations suivantes :

- Développer les partenariats locaux pour développer le lien social
- Accompagner les jeunes dans la réalisation de projets

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver le contrat d'objectifs entre le Fédicentre de Vendenheim et le Département pour la période 2017/2019.

G. Le Centre Socioculturel « Le Phare de l'Ill » à Illkirch

Le CSC « Le Phare de l'Ill » est devenu un service municipal en 2004. L'association des usagers revendique 116 bénévoles dont beaucoup sont très investis. Elle est associée à la définition et à la mise en œuvre du projet social.

Le Centre propose une très grande diversité d'activités et de services dédiés aux habitants, en partenariat avec les autres services de la Ville et les acteurs du territoire, notamment les collèges.

En plus des accueils formels ou informels habituels (ALSH, SV, animation de rue,...), le centre développe différentes actions en direction de la jeunesse, reposant fortement sur de l'encadrement bénévole.

Au regard du projet social du centre, les orientations départementales en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des collèges, le Département soutient le Phare de l'III autour des orientations suivantes :

- Accompagner les jeunes vers l'insertion
- Développer une offre de loisirs adaptée
- S'engager vers l'autonomie et responsabiliser les jeunes

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver le contrat d'objectifs entre le CSC « Phare de l'III » et le Département pour la période 2017/2018.

H. Le Centre Socioculturel « L'Albatros », à Lingolsheim

Le CSC « L'Albatros » développe des actions locales d'animation globale et d'éducation populaire en direction de toutes les populations du territoire. Il propose également des services relevant du champ socio-culturel et contribue au développement local avec les acteurs de terrain.

Toute l'action en direction de la jeunesse est portée par un projet éducatif autour des loisirs éducatifs, de la culture, de la citoyenneté, de la création artistique et de l'ouverture aux autres.

Le Centre est représenté dans le CA des deux collèges et au comité de veille de la Ville de Lingolsheim. Il s'est montré partie prenante du PEPS dès son lancement à Lingolsheim.

Au regard du projet social du centre, les orientations départementales en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des collèges, le Département soutient le centre L'Albatros autour des orientations suivantes :

- Accompagner l'adolescent dans sa scolarité
- Favoriser l'engagement et l'autonomie des jeunes
- Voir, comprendre, partager et pratiquer pour favoriser l'accès à la culture

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver le contrat d'objectifs entre le CSC « L'Albatros » et le Département pour la période 2017/2019.

I. Le Centre Socioculturel du Marais à Schiltigheim

Le CSC du Marais coordonne des initiatives individuelles et collectives, contribuant à animer et harmoniser les interventions éducatives, sociales et culturelles sur son territoire. Il assure également un rôle d'information et de soutien à la participation des habitants.

Le local jeunes est à l'intérieur du centre par choix d'intégrer l'action jeunesse dans le projet global. Le CSC insiste beaucoup sur les activités culturelles en direction des jeunes, avec un travail positif autour du théâtre et de la création de spectacles.

Un travail de proximité est réalisé auprès des jeunes adultes « en errance », notamment autour des questions de radicalisation.

Le partenariat avec le collège est fort : interventions auprès de classes « problématiques » avec du théâtre forum, aide à la recherche de stage (posture, CV, présentation,...), participation au CESC...

Au regard du projet social du centre, les orientations départementales en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des collèges, le Département soutient le Centre socio-culturel autour des orientations suivantes, en sus des actions déjà conduites et à poursuivre :

- Renforcer l'éducation aux médias, au développement durable et à la sécurité
- Favoriser l'autonomie de la pensée

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver le contrat d'objectifs entre le CSC du Marais et le Département pour la période 2017/2019.

La commission territoriale du territoire de l'Eurométropole du 20 octobre, a émis un avis favorable au renouvellement de ces six contrats d'objectifs et aux plans d'actions afférents.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les termes des projets de contrats d'objectifs à conclure entre le Département et :

- le centre social et Familial de Bischwiller pour la période 2017/2018,
- le centre socioculturel Arthur Rimbaud d'Obernai pour la période 2017/2019,
- Le Réseau d'animation intercommunal de Marckolsheim pour la période 2017/2019,
- le centre socioculturel de Cronembourg de Strasbourg pour la période 2017/2018,
- le centre socioculturel du Neuhof pour la période 2017/2018,
- le centre socioculturel du Marais à Schiltigheim pour la période 2017/2018,
- le centre socioculturel L'Albatros de Lingolsheim pour la période 2017/2019,
- le centre socioculturel Phare de l'Îll d'Ilkirsch-Graffenstaden pour la période 2017/2018,
- le centre socioculturel « Fédi'Centre » de Vendenheim pour la période du 2017/2019.

et autorise son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 24/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY